

LE DOSSIER

- Spécial Budgets 2023

Infos pratiques

Aqua Médoc est ouvert

Agenda Lesparre'Culture



Com' esparre médoc

N°49 # Magazine municipal d'informations / Avril-Mai 2023 #

AQUA MÉDOC, CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL, EST OUVERT ! (INFORMATIONS P8)



SOMMAIRE

2 Infos pratiques (titres d'identité, inscriptions scolaires)

3 Édito de M. le Maire

3 Infos pratiques (salles communales, nuisances sonores)

4 Dossier Spécial Budgets 2023

5 Dossier Spécial Budgets 2023

6 Dossier Spécial Budgets 2023

7 Tribune libre

8 Aqua Médoc est ouvert (Centre aquatique)

8 Un printemps poétique et culturel

8 Agenda Lesparre'Culture



TITRES D'IDENTITÉ (CNI, PASSEPORT) : NOUVELLES MESURES POUR RÉDUIRE LES DÉLAIS DE DÉLIVRANCE

Face à l'engorgement dû à une demande sans précédent, la ministre chargée des Collectivités territoriales a annoncé de nouvelles mesures, mises en place à Lesparre, pour améliorer les délais de délivrance des titres d'identité.

Ainsi, en **mai et juin 2023**, de nouveaux créneaux de rendez-vous seront ouverts dans votre ville afin de répondre à la forte demande.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) pour obtenir un rendez-vous.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023/24

La Ville de Lesparre-Médoc vous informe que les inscriptions scolaires et périscolaires pour l'année 2023-2024 sont ouvertes **jusqu'au 30 juin 2023**.

Le dossier d'inscription est disponible auprès du service scolaire de la mairie ou téléchargeable sur le site internet communal (<https://www.lesparre-medoc.fr/mon-quotidien/scolarité-enfance/inscrire-mon-enfant-a-lecole/>)

Un certificat d'inscription scolaire vous sera remis après le dépôt du dossier complet. Il vous sera utile pour procéder aux formalités d'admission auprès de l'école dans laquelle votre enfant sera scolarisé.

édito

Chères Lesparraïnes et chers Lesparraïns,

Le 6 avril dernier, les conseillers municipaux ont adopté à l'unanimité le budget primitif 2023 (BP) que je leur proposais. Je tiens à remercier ici l'ensemble des élus pour la confiance qu'ils me témoignent.

Cette année encore, nous n'aurons pas recours à l'emprunt. Ainsi pour la quatrième année consécutive, nous désendetterons la commune à hauteur de 500 000 euros. C'est un signe très positif, malgré un contexte de forte inflation. Il est rendu possible grâce à de gros efforts de gestion.

Notre désendettement s'établira donc à 2 millions d'euros en 4 ans, nous permettant ainsi d'envisager en 2024/2025 de grands projets structurants.

En 2023 nous conservons malgré tout un niveau d'investissement important. En effet, nous consacrerons 1 million d'euros à la voirie, aux écoles, au sport, à la culture, ou bien encore à la sécurité.

Je suis pleinement conscient qu'au regard du rôle de Lesparre-Médoc, ville de centralité et sous-préfecture, nous aurions la nécessité d'investir davantage. Mais nous devons préserver la bonne santé financière de la commune. Je tiens aussi à contenir les taux d'imposition. Pour pérenniser des services publics de qualité, développer et moderniser nos équipements, améliorer notre cadre de vie, il faut donc pouvoir nous appuyer sur nos partenaires institutionnels. Je me suis engagé récemment à cet effet dans l'association nationale « Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures ». J'y reviendrai dans quelques lignes.

L'INSEE annonce aujourd'hui plus de 3 200 emplois sur notre commune, chiffre en constante augmentation depuis 2008 (2 950). Des entreprises s'installent, d'autres souhaitent venir, des enseignes nationales poussent à la porte. Cela démontre notre dynamisme.

Lesparre est aujourd'hui une ville attractive. Ces dernières années, c'est aussi l'image de l'ensemble de notre presqu'île qui a considérablement évolué. Notre commune doit permettre aux médocaines et médocains de trouver sur leur territoire l'ensemble des services, équipements, commerces, offres de soins dont ils ont besoin. C'est cela le rôle de centralité et la vocation d'une sous-préfecture.

L'association nationale, « Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures », créée récemment et présidée par Fabien Verdier, Maire de Châteaudun (28), œuvre en ce sens. J'ai souhaité m'y impliquer en tant que secrétaire. 235 villes sont directement concernées et sont toutes confrontées aux mêmes problématiques : difficultés d'investissement, manque d'équipements, centre-ville en perte de vitesse, problématiques d'urbanisme....

Croyez bien que je porterai haut et fort, les attentes de toutes ces villes sous-préfecture, et plus particulièrement de celle de Lesparre. Depuis 2008, je revendique ce rôle de centralité pour notre commune. Nous sommes sur la bonne voie pour que toutes et tous le reconnaissent.

Bernard GUIRAUD, maire de Lesparre

1^{er} vice-président de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île



RÉSERVATION DES SALLES COMMUNALES PAR LES ASSOCIATIONS POUR LA SAISON 2023-2024

La réunion préparatoire du calendrier de pré-réservation des salles communales pour la saison 2023-2024 aura lieu en mairie le **jeudi 15 juin 2023 à 17 heures 30**. Les desideratas doivent être exprimés **avant le vendredi 26 mai 2023** à l'aide du formulaire disponible au service manifestation de la mairie ou sur le site internet de la commune.

(<https://www.lesparre-medoc.fr/2023/03/associations-pre-reservation-des-salles-communales-2023-2024/>)



NUISANCES SONORES

Les travaux de jardinage ou de bricolage reviennent avec le printemps. Les bruits de ces activités, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, sont réglementés par un arrêté préfectoral du 22 avril 2016. Ils ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

PRATIQUE

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
05 56 73 21 00 - Choix 2

Police Municipale
05 56 73 21 06

Communauté de Communes
Médoc Cœur de Presqu'île
05 56 41 66 60

Clinique Mutualiste de Lesparre-Médoc
05 56 73 10 00

SAMU 15

Gendarmerie
17 ou 05 56 73 46 70

Pompiers
18 ou 05 56 73 40 11

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 6 avril 2023 pour procéder aux votes des budgets primitifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement ainsi que ceux des subventions aux associations et aux organismes (LOGEA, gestionnaire Villa Louise Michel, Centre Communal d'Action Sociale...) et à celui des taux 2023 des taxes locales. Toutes ces délibérations ont été votées à l'unanimité des présents ou représentés.

Subventions aux associations et aux organismes

Dix-neuf associations et organismes ont bénéficié de subventions municipales pour un montant total de **343 927 €** dont 133 727 € pour les associations.

Les sommes allouées sont sensiblement les mêmes qu'en 2022 avec une réserve de 6 273 € en cas de demande ponctuelle et exceptionnelle qui arriverait en cours d'année.

Ces sommes sont attribuées après examens de dossiers, sur la base des déclarations présentées par les bénéficiaires, en fonction du caractère d'intérêt général pour la collectivité et ses administrés, des comptes de résultats, des budgets prévisionnels et des choix politiques.

Budget Commune 2023

M. le Maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2023, tels qu'évoqués lors du débat d'orientation budgétaire.

Le budget de la Commune 2023 dont la balance générale s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 375 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 500 000 €

Section de fonctionnement :

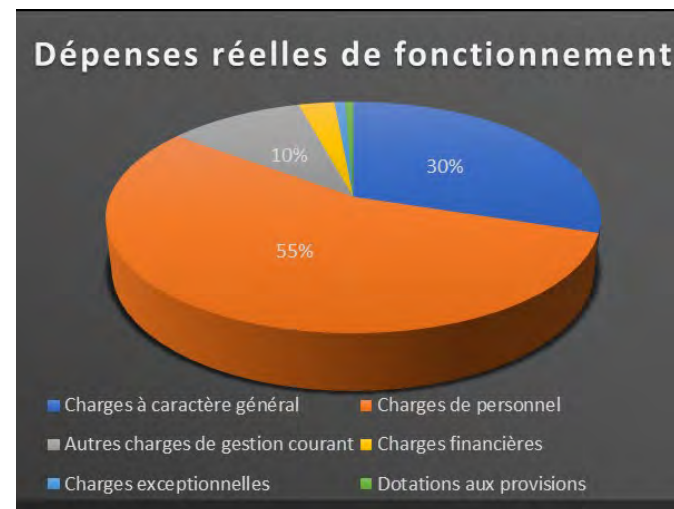
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **7 375 000 €**.

L'excédent de **657 432,99 €** constaté au compte administratif 2022 est repris.

Dépenses :

La spirale inflationniste que connaît actuellement l'économie française oriente les dépenses prévisionnelles budgétaires vers une hausse de 3 %. L'objectif pour les services municipaux est de contenir ces dépenses par leur rigueur, mais également par la réalisation de travaux en régie comme par exemple, l'aménagement du pôle de police pluricommunale.

Les dépenses à caractère général s'élèvent à **1 925 780 €**. Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, les charges de personnel sont portées à **3 550 000 €** incluant l'évolution annuelle du Glissement Vieillesse Technicité. Enfin, les aides versées aux propriétaires pour le ravalement des façades, dans le cadre de la revitalisation du Centre Bourg d'une part, et pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH d'autre part, sont provisionnées à hauteur de **50 000 €**.

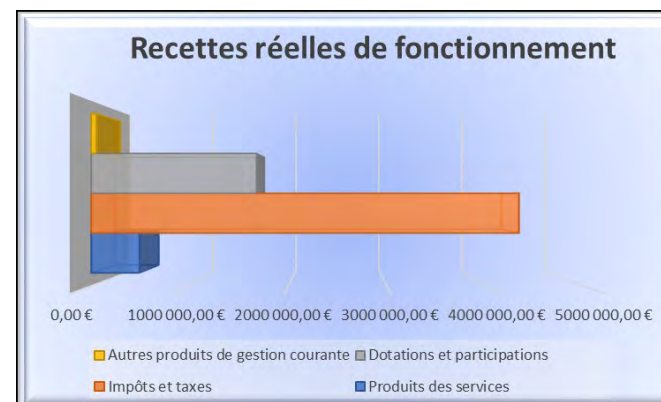


Recettes :

Les services de l'Etat nous ont notifié les bases et produits prévisionnels du revenu des impositions des taxes locales pour l'année 2023. La mesure votée dans la Loi de Finances 2023 et relative à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 7% porte le produit à **3 472 472 €**. Par mesure de prudence, et dans l'attente des notifications des bases effectives, il est inscrit au budget prévisionnel **3 300 000 €**.

Les dotations et participations sont inscrites à hauteur de **1 679 000 €**. A ce jour, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement n'a pas été notifié.

Le produit des services, redevances et ventes diverses est prévu à **491 000 €**.



Section d'investissement :

La section d'investissement à hauteur de **2 500 000 €**. Les nouvelles dépenses d'équipement s'établissent à **954 644,77 €**.

Elles concernent principalement :

- Le programme de voirie 2023
- Le renouvellement de l'éclairage de terrain de football
- Le remplacement de matériels techniques : tracteur tondeuse, véhicules...
- Le remplacement des menuiseries de l'école Beaugency (2ème tranche)
- L'installation d'une nouvelle chambre froide au sein de la cuisine centrale
- Le déploiement et l'extension de la vidéoprotection

Le financement de ces investissements est essentiellement constitué par des subventions de nos partenaires institutionnels, le Fonds de Compensation TVA à hauteur de **100 000 €**, le produit de la taxe d'aménagement pour **100 000 €** également ainsi que par de l'autofinancement composé du virement de la section de fonctionnement à hauteur de **487 000 €** et de l'amortissement des biens et travaux acquis les années précédentes.

Pour la quatrième année consécutive, le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire portant le désendettement de la commune à **2 000 000 €**, réduisant ainsi le ratio d'endettement par habitant à **764 €** et passant sous la moyenne nationale strate, à savoir 774 €.



Le capital restant dû au 1er janvier 2023 s'établissait à **4 522 115,34 €**.

Le montant de l'annuité en 2023 s'élève à **659 364,04 €**.

Budget annexe 2023 de l'Eau

Il a été rappelé lors du débat d'orientation budgétaire que le conseil municipal, en décembre 2022, a voté une augmentation des tarifs de l'eau pour l'année 2023, à savoir + 3% sur la part variable et + 3% sur l'abonnement annuel, ainsi qu'une augmentation de 5 % sur les travaux du fait de l'évolution des prix des matériaux employés. Ces éléments sont donc intégrés au budget annexe de l'Eau 2023.

Le budget de l'Eau 2023, dont la balance générale s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	1 670 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	687 000 €

Section d'exploitation :

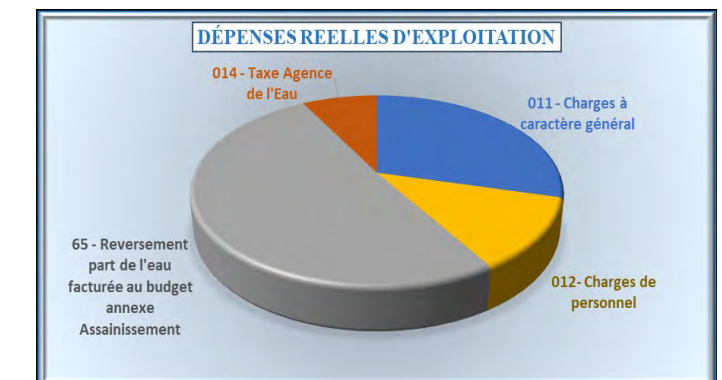
La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **1 670 000 €**. Le résultat constaté au compte administratif 2022, à savoir l'excédent de **266 258,83 €** est intégré.

Dépenses :

Les dépenses réelles d'exploitation s'établissent à **1 317 000,00 €** comprenant notamment **155 000 €** de charges de personnel. Les charges à caractère général à hauteur de **367 140 €**, le reversement de la part Assainissement de l'eau facturée aux abonnés pour **650 000 €**, les redevances dues à l'Agence de l'Eau pour **106 000 €** constituent également ces charges de fonctionnement.

Recettes :

La principale recette de ce service est la facturation de l'eau aux abonnés estimée, pour 2023, à **1 285 000 €**.



Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à **687 000 €**.

Les nouvelles dépenses d'équipement sont programmées à hauteur de **379 890,50 €**. Elles incluent principalement :

- L'acquisition d'un terrain – Cours du Maréchal Leclerc – à proximité du nouveau forage,
- Le remplacement des canalisations d'eau potable Rue des Alineys et Chemin de Reynaud,
- Les travaux de renouvellement des canalisations AEP – secteur Saint Trélody – Rue René Cassin, tranche conditionnelle n°1.

Afin de financer ces aménagements, un emprunt de **100 000 €** serait contracté. L'autofinancement de **353 000 €** et l'excédent de fonctionnement capitalisé contribuent également à l'équilibre de ces dépenses.

Au 1er janvier 2023, l'encours de la dette se monte à **721 673,19 €** avec une annuité, pour 2023, de **69 979,57 €**.

Budget annexe 2023 de l'assainissement

Pour cette année 2023, le budget annexe assainissement intégrera les éléments suivants, à savoir l'augmentation des tarifs de l'assainissement collectif de 3% sur la part variable ainsi que 3 % sur l'abonnement annuel. Le taux d'inflation prévu sur le coût des matériaux impactera également les dépenses d'exploitation.

Le budget de l'Assainissement 2023, dont la balance générale s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	1 125 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	797 000 €

Section d'exploitation :

Pour la section d'exploitation, le budget de l'assainissement 2023 s'équilibre à hauteur de **1 125 000 €**. L'excédent de **263 201,89 €** constaté au compte administratif 2022 y est repris.

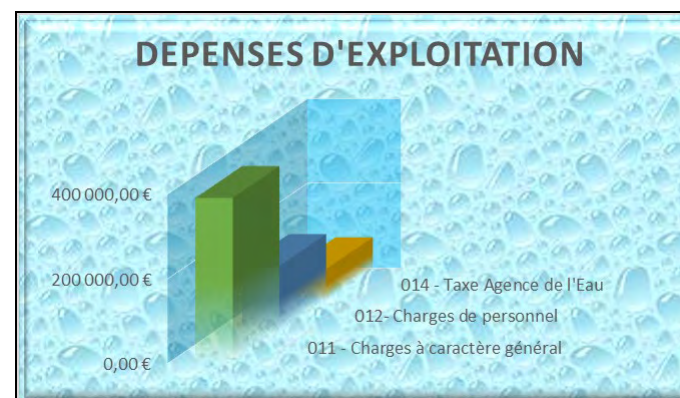
Dépenses :

Les charges à caractère général se portent à **391 300 €** incluant la réalisation d'un diagnostic périodique de nos installations ainsi qu'une analyse des risques défaillants sous couvert d'obligations préfectorales.

Les charges de personnel pour **155 000 €**, le reversement des taxes à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour **72 000 €** et les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts) pour **25 700 €** constituent essentiellement les dépenses réelles d'exploitation

Recettes :

Les recettes réelles, à hauteur de **821 298,11 €**, se composent majoritairement de la vente d'eau assainie aux usagers, des prestations liées aux collectes des matières de vidange et des redevances de raccordement.



Section d'investissement :

Dépenses :

La section d'investissement, en 2023, s'équilibre à **797 000 €**.

Les nouvelles dépenses d'équipement sont programmées à hauteur de **444 677,94 €**. Elles portent principalement sur :

- Les travaux de déphosphatation de la station d'épuration ;
- Les travaux de raccordement aux eaux usées – secteur Saint Trélody – Rue René Cassin, tranche conditionnelle n°1.

Les recettes nécessaires à l'équilibre de ces dépenses sont l'autofinancement pour **474 000 €** ainsi que la contractualisation d'un emprunt de **100 000 €**.

Il est bien entendu repris, l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2022, à savoir **222 071,35 €**.

Concernant la dette, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 s'établissait à **1 443 554,02 €**. Le montant de l'annuité en 2023 s'élève à **153 453,29 €**.

Vote des taux 2023 des taxes locales

La réforme de la fiscalité locale implique l'absence de pouvoir voter un taux sur la taxe d'habitation des résidences principales des collectivités territoriales.

Pour 2023, le conseil municipal du 6 avril a fixé à la majorité des personnes présentes ou représentées les taux suivants :

TAXE FONCIÈRE BÂTIE	41,24 %
TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE	64,58 %
TAXE HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES	16,96 %

Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous publions un espace réservé à l'expression des différents groupes politiques représentés au Conseil Municipal.

Groupe de la majorité : Pour que Lesparre vive avec son temps

LE CCAS CRÉE UN COLLECTIF « JEUNES SENIORS »

Le Centre Communal d'Action Sociale met en place un collectif jeunes seniors dont voici le détail à la fois sur les critères d'éligibilité, son futur fonctionnement et ses objectifs :

Qui peut être « Jeune Senior » ?

Vous êtes lesparrain.e.s âgé.e.s de 55 ans et plus, vous connaissez bien votre ville, vous disposez de temps, vous êtes dégagés des obligations professionnelles et désireux de mettre une partie de votre temps libre ou de votre expérience au service des concitoyens.

Quel objectif ?

Ce collectif réunira des habitants, qui souhaitent participer activement à la vie de la commune, dans la mesure de vos envies et de vos disponibilités. Il permettra aux seniors lesparrains de contribuer à la qualité de vie des Aînés et au mieux vivre ensemble en apportant leurs compétences et leur expérience.

Comment ça fonctionne ?

Le Collectif ne sera pas un organe de décision mais travaillera en étroite collaboration avec le CCAS. Il sera une instance consultative et participative, de réflexion et de propositions mais aussi d'actions. Il pourra être amené à formuler des avis et des propositions, soit à la demande du CCAS, soit de sa propre initiative. Cette instance se réunira 2 à 3 fois par an sous la présidence de l'Adjoint au Maire en charge de l'Action Sociale.

Pour faire quoi ?

Il aura un rôle de réflexion sur des sujets proposés par les élus ou sur des sujets choisis par eux-mêmes.

Un rôle d'entraide : il pourra aider à la réalisation de diverses manifestations, aux actions intergénérationnelles, à la confection des colis... Mais aussi un rôle d'information : il contribuera à une meilleure transmission des problèmes de la vie quotidienne.

Aucune contrainte, ni obligation, n'hésitez plus, venez nous rejoindre ! C'est ainsi que le CCAS engage les personnes intéressées à venir construire ce nouvel organe dédié aux Seniors de notre commune.

LA VILLE RELANCE LE CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

Après une longue pause liée au COVID et à l'après COVID, la majorité municipale a décidé de relancer le concours annuel communal des maisons fleuries.

Nous en rappelons ici les modalités et le calendrier :

Vous pouvez concourir dans l'une des trois catégories suivantes :

- Maison avec grand jardin visible de la rue, inférieur à 2500 m²
- Maison avec jardin de 500 à 2500 m² visible de la rue
- Maison avec jardin ayant peu de possibilité de fleurissement (balcons, fenêtres, cour, jardinet, clôture, murette)

Dans tous les cas, il faut impérativement que le fleurissement soit visible de la rue.

Le concours est ouvert à tous les lesparrains **entre le 15 mai et le 9 juin 2023**.

Les inscriptions devront être effectuées sur un formulaire en ligne sur le site de la mairie et à disposition, en version papier, à l'accueil de la mairie.

Un jury composé d'élus et de professionnels de l'horticulture effectuera une visite à domicile et après en avoir délibéré, attribuera un prix, sous forme de bon d'achat, au gagnant de chaque catégorie.

La remise des prix aura lieu le **VENDREDI 4 AOÛT à 16 h 30**, sur le site de la Foire aux vins, à la tour de l'Honneur. Les lots, non cessibles, seront exclusivement remis en main propre et ne pourront pas l'objet de remboursement en espèces.

Groupe d'opposition : Lesparre au Quotidien

Le printemps de Virginie, Lesparre au quotidien, voit fleurir bien des sujets qui préoccupent nos lesparrains : développement économique et revitalisation, rapatriement de notre marché hebdomadaire en centre-ville, meilleure rotation des ramassages des déchets, réfection et embellissement de la rue Jean-Jacques Rousseau, signalétique et sens de circulation, mise en valeur rond-point, création de pistes cyclables, de bornes de recharge de voiture électrique... nous restons plus que jamais mobilisés pour défendre vos intérêts et points de vue et vous souhaitons une belle avant-saison.

Groupe d'opposition : Autrement la ville

Dans notre époque désormais contrainte à la gestion des crises en cascade, il est grand temps de reprendre les fondamentaux d'une politique de ville essentiellement structurée autour de la souveraineté alimentaire de notre territoire, source d'identité culturelle pour ses habitants.

Le Centre Intercommunal Aqua Médoc est ouvert depuis le dimanche 7 mai 2023.



La structure propose diverses activités :

- **Aqua Bike** (35 min, 10 places) ;
- **Aqua Fitness** (40 min, 15 places) ;
- **Aquagym** (45 min, 20 places) ;
- **Aquagym douce** (45 min, 20 places) ;
- **Aquagym prénatal** (45 min, 20 places) ;
- **Eveil 4-5 ans** (30 min, 6 places) ;
- **Activités aquatiques ludiques, adaptées aux enfants porteurs de handicaps** (4-12 ans).

Pour tout renseignement (horaires, tarifs, réservation...), contactez directement la **Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île**
Tel : 05 24 23 02 20



DU NOUVEAU À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Le 4 avril 2023, Sandrine BELAUD a rejoint l'équipe culturelle de Lesparre.

Elle partage avec Ophélie des missions d'animations et d'accueil au sein de la bibliothèque municipale et rejoint également Lucie, au CALM, un jour par semaine.

Bienvenue à Sandrine au sein de l'équipe culturelle.

UN PRINTEMPS POÉTIQUE ET CULTUREL

Samedi 25 mars, le service culturel de la ville de Lesparre a organisé une belle journée d'animations.

Une matinée destinée à fêter le Printemps des Poètes : balade artistique en ville, spectacles dans des lieux emblématiques de la ville, foodtruck Poétique (Cie Casus Délires). Quand les œuvres littéraires rencontrent la gastronomie, le menu est surprenant !

L'après-midi a été rythmé par le Carnaval, avec maquillage offert aux enfants, concert de la Banda Pays Médoc, clown sculpteur de ballons, distribution de confettis offerts, défilé de chars réalisés par l'association "Chouette on le fait ensemble", spectacle musical et clownesque par les cascadeurs de la cie Nomad Nomad, jugement et feu de M. Carnaval réalisé par le Centre de Loisirs de Beaugency, et enfin distribution de goûters offerts par la municipalité.



Retour en images sur cette journée riche en émotion qui a rassemblé le matin près de 140 personnes, et près de 550 personnes l'après-midi.

AGENDA LESPARR' CULTURE

Lettres à plus tard

09/06/2023

De 20h30 à 22h

Cinéma Jean Dujardin

Gratuit, sans inscription.

A partir de 12 ans

Spectacle théâtral à partir des lettres récoltées auprès de 6 classes d'élèves des collèges, lycées, MFR, de Pauillac et Lesparre.

Co-organisation CALM et Pôle Culture Médoc Cœur de Presqu'île.

Fête de la musique

21/06/2023

CALM

Concert gratuit, restauration payante.

Concert en plein air, stands de restauration et buvette dans le quartier XIX^e de Lesparre.

Cinéma en plein air

20/07/2023

CALM

Projection gratuite, snacks payants.

Séance de cinéma en plein air, glaces artisanales de la Maison d'Artemis et le traditionnel Pop-corn.

Film d'animation : **Vaiana, la Légende du bout du monde.**

Informations :

CALM

06 18 56 43 01

lecalm33340@gmail.com

Retrouvez le planning des ateliers sur
culture.lesparre-medoc.fr